

A M<sup>re</sup>. Kellage.  
refusé: M. Kellage  
163.

Opin.

Par la date de cette lettre vous voyez, comme il y a tantôt deux  
mois qu'elle fut écrite. Les que j'ai de la main de vous-même. Et à  
ce que je me suis chargé par M. de Comp. je me suis de l'avis de  
purgé, puis le droit que j'y eusse de mes écrits. Lequel est si, voyant  
le nom de M. Herwood. Au cas que l'expiration de son écrit eussent  
me vouloir par là que j'avois ma apologie, et l'écriture par la. Curieuse de  
savoir, si il étoit possible que les deux opinions de M. de Comp. eussent contre  
moi. Sur ces avis de M. de Comp. de quez ayant été depuis plusieurs jours, relevé par  
le rapport de M. de Comp. et en apparence de ces deux, que pour un lieu ample  
de dire à l'abbé, que si vous avez fait de l'avis, il n'y a point de  
lais l'ignorance que j'ai de vous d'être à mon insu, de plus que  
voyant mes accusations sans réponse, vous ne m'avez rien fait de  
de M. de Comp. en ignorant à mes fins, j'ay tenu à propos de vous  
commencer avec une justification, de laquelle que j'ay fait  
et l'abbé de l'abbé, la direction que vous m'avez faite, vous fin  
me. Mais le motif non fini, de mes raisons non entendues d'ailleurs  
que de fonds de l'abbé et de l'abbé. Par de l'abbé (à propos)  
et voir que par obstination d'un dessein mal fait, vous m'avez  
géné le malheur que j'ay eue contre moi, voir, que j'ay relevé de la  
raison. Vous vous avisez de me faire aliter d'un dessein et  
impur, que est à l'abbé de l'abbé de M. de Comp. pour m'avoir eue  
d'un vouloir de vous la continuation, que j'ay fait, de j'ay que vous  
écriviez. Je prie de vous à l'abbé de l'abbé, et m'avez  
sans fin à vous faire par l'abbé de l'abbé, que j'ay fait  
M. de Comp.

Plus aff. à vous.  
H.

11d.

an  
H,  
C  
i  
1017  
gu  
dis  
250  
B  
n  
A  
y  
a  
es

of the wife would be  
and other matters unanswerable, or at